

Conseillère ou conseiller en planification immobilière

Classe : 8

Description de la fonction

Sommaire de la fonction

Fournit son expertise, réalise des analyses et émet des recommandations en matière de planification stratégique, fonctionnelle et performante des ressources immobilières institutionnelles. Exerce un rôle conseil dans son domaine d'activité.

Tâches et responsabilités principales

1. Réalise des études de planification des espaces, des analyses des besoins immobiliers actuels et futurs, des analyses d'usage et réglementaires, de conformité au Code du bâtiment ou autres réglementations applicables, de comparaison des superficies, de taux d'utilisation et d'optimisation des occupations. Propose aux instances décisionnelles des solutions en fonction des priorités et des besoins institutionnels. Prépare des rapports et émet des recommandations en tenant compte des contraintes ou enjeux.
2. En fonction des besoins, des enjeux et des objectifs institutionnels, élabore des plans directeurs d'aménagement et techniques touchant l'économie d'énergie, les réseaux, etc.
3. Dirige les activités de réalisation des plans directeurs pavillonnaires. S'assure d'une définition claire de la portée du mandat en constituant l'équipe-projet. Prépare et anime les réunions.
4. Analyse, priorise et prend en charge les demandes immobilières provenant des unités. Détermine avec les principales personnes intervenantes, les besoins des personnes usagères, évalue la faisabilité des projets, réalise des évaluations budgétaires, établit un portrait technique du bâtiment et mandate des spécialistes pour la réalisation d'expertise lorsque requis.
5. Accompagne les unités touchées par les réaménagements afin de faciliter l'appropriation des nouveaux modes d'occupations.
6. Voit au maintien global des actifs immobiliers. Évalue et analyse l'état général des actifs immobiliers et fournit des rapports et informations nécessaires à la mise en place des plans d'investissement en maintien des actifs. Élabore les balises d'entretien préventif et établit la priorisation des interventions sur les composantes du parc immobilier. Prévoit et anticipe les besoins monétaires futurs à être investis.
7. Collabore à la gestion de l'attribution des locaux. Maintient l'inventaire des locaux, met à jour la base de données portant sur l'état des actifs immobiliers et en assure une saine gestion. S'assure de la conformité de l'utilisation des locaux et des données d'information sur les locaux avec la réglementation en vigueur établie par les instances gouvernementales.
8. Élabore des processus et des outils référentiels d'application en gestion des espaces et des immeubles. Participe à l'élaboration et la mise à jour d'outils internes visant l'amélioration du processus de prise en charge et d'analyse des demandes immobilières.
9. Contribue à alimenter et orienter le Plan quinquennal d'investissement immobilier et le portefeuille annuel de projet d'investissement en infrastructure immobilière en fonction des orientations stratégiques universitaires, des besoins des unités et des différentes enveloppes budgétaires octroyées.
10. Accomplit temporairement des tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

Note

La liste des tâches et responsabilités principales ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par le personnel professionnel. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la classification de la présente fonction.

Exigences normales

Note

Sous réserve de l'appréciation des compétences, toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra être considérée.

Scolarité et expérience

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée et cinq (5) années d'expérience pertinente à titre d'architecte ou d'ingénieure et ingénieur.

OU

Grade universitaire de 2^e cycle dans une discipline appropriée et deux (2) années d'expérience pertinente à titre d'architecte ou d'ingénieure et ingénieur.

Autres

Membre en règle de l'Ordre des architectes du Québec ou de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Créée le 02-05-2022